



Sauveteur Secouriste du Travail Maintien et Actualisation des Compétences

Référence Réglementaire : Code du travail R 4224-15

Objectifs :

- Maintenir les compétences du SST à un niveau au moins équivalent, voir supérieur à celui de sa formation initiale.
- Maintenir les compétences à intervenir efficacement devant un accident intervenant dans le cadre de son activité professionnelle.
- Maintenir les compétences à identifier les situations dangereuses et les personnes exposées, afin de proposer des mesures de prévention ou de protection. Et ce, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.

Public concerné :

- Tous les salariés ayant eu au préalable une formation Sauveteur Secouriste du Travail initial et titulaire du certificat SST

Prérequis :

- Certificat Sauveteur Secouriste du Travail

Méthodes et moyens pédagogiques :

- Étude de cas
- Apport de connaissance
- Mise en situation
- Mise à disposition mannequin RCP, maquillage
- Plan d'intervention SST
- Cas concret
- Livret INRS

Modalités d'évaluation et sanction de la formation :

- Les acquis seront évalués lors de la mise en pratique sur des cas concrets d'accident simulés. En conditions réelles avec réalisation de maquillage.
- Attestation de fin de formation

Consignes :

- Prendre connaissance des risques liés à l'activité de l'établissement
- Recyclage tous les 24 mois (MAC SST)

Nombre de participants :

- 4 à 10 stagiaires

Volume horaire :

- 07h00

Lieu de formation :

- Inter ou intra entreprise

CONTENU DE LA FORMATION :

1^{ère} demi-journée

Bilan des accidents du travail de l'année passée connus dans la profession et dans l'entreprise.

Retour d'expériences sur les actions de prévention et de secours dans le cadre professionnel ou privé.

Actualisation des compétences du Sauveteur Secouriste du Travail:

- Protéger
- Examiner
- Faire alerter/Alerter
- Secourir

2^{ème} demi-journée

Actualisation des Compétences du Sauveteur Secouriste du travail (suite et fin)

Évaluation des stagiaires sur leur mise en pratique de cas d'accident simulés en lien avec leur activité.

Bilan de formation et remise des avis de fin de stage individuels par le formateur.

(La salle de formation doit être suffisamment grande et non encombrée pour permettre aux stagiaires de pratiquer comme il faut les exercices au sol. La tenue vestimentaire doit également permettre les manœuvres.)

